dans les corps d'excellence [des élus], se sert du feu affamé pour produire un grand profit[1].

Les cinq forces lumineuses[2] habitent dans [le corps formé par] les substances combinées [des deux forces lumineuse et obscure]; c'est pourquoi l'homme excellent distingue et choisit entre les deux forces et les fait se séparer l'une de l'autre[3].

ments de la comparaison se rapportât aux opérations de l'orfèvre; il nous semble vraisemblable qu'il y avait à peu près ceci : «Et quant au feu violent [de l'orfèvre], c'est [pour les opérations de l'Envoyé de la Lumière] le feu affamé qui fond . . .»; la confusion serait née de la mention simultanée du feu cosmique et du feu de l'orfèvre.

(1) On sait le grand rôle que jouait dans le manichéisme la purification des aliments qui passaient par le corps des Élus; c'est par la digestion des Élus que les parties lumineuses contenues dans ces aliments étaient digérées. Les «corps d'excellence» (善身 *chan-chen*) sont certainement les corps des «hommes nouveaux». Le «feu affamé» doit être utilisé ici comme feu de la digestion, bien connu dans toute la philosophie hindoue.

(2) Au lieu de 力 *li* «force», amené par les «deux forces» nommées un peu plus loin, il faut presque sûrement lire 身 *chen* «corps»; il s'agit des cinq corps lumineux, c'est-à-dire des cinq éléments.

(3) Ici encore il s'agit certainement de la libération de la lumière par la digestion des Élus. Les textes à ce sujet sont nombreux. Nous nous contenterons de citer une fois de plus le chapitre 46 du *De haeresibus* de saint Augustin, qui contient un si bon résumé du manichéisme (éd. Migne, col. 35) : «Ipsam vero boni a malo purgationem ac liberationem, non solum per totum mundum et de omnibus ejus elementis virtutes Dei facere dicunt, verum etiam Electos suos per alimenta quae sumunt. Et eis quippe alimentis, sicut universo mundo, Dei substantiam perhibent esse commixtam : quam purgari putant in Electis suis eo genere vitae, quo vivunt Electi Manichaeorum velut sanctius et excellentius Auditoribus suis.» — Dans ses *Confessions* (IV, 1, et III, 10), saint Augustin dit aussi que, lorsqu'il était adepte du manichéisme, il apportait aux élus la nourriture de laquelle, en la mangeant, ils devaient dégager de la lumière; c'était en effet la règle pour les Auditeurs, et c'est la classe à laquelle appartenait saint Augustin. Nous traduisons par «distinguer et choisir» les mots 銓簡 *ts'iuan-kien* du texte chinois. Dans le fragment manichéen de la Bibliothèque nationale, il est question des trois 詮蒯 *ts'iuan-kien* qui sont à la tête de chaque temple manichéen (ce sont ceux dont les titres ont été étudiés par M. Gauthiot dans le *J. A.* de juillet-août 1911, p. 57-63). Dans les manuscrits des T'ang, la clef du «bambou» et la clef de l'«herbe» s'emploient presque indifféremment; les deux caractères *kien* sont donc équivalents, et répondent en fait au seul 簡 *kien* moderne, «choisir». Le mot 詮 *ts'iuan*,